

LE CENDRE
 DEPARTEMENT DU PUY-DE-DOME
 ARRONDISSEMENT DE CLERMONT-FERRAND

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de la convocation : 8 février 2024

Date et heure de la séance : 14 février 2024 à 18h30

Nombre de conseillers municipaux : 29

Nombre de présents : 16

Absents avec procuration : 11

Absents : 2

Présents : Mme Jacqueline BOLIS - MM. Jean-Marc BRUSTEL, Jacques DUBOISSET et Pierre FERNAND - Mmes Margaux FOURTIN, Sabrina LARRIEU, Adrienne LIBIOUL, Christel MARCHENAY et Aurélie MEJEAN-LAPAIRE – M. Sébastien MORIN - Mme Sylvie PARIS - MM. Bruno PONTRUCHER, Jean-Paul PRESLE, Hervé PRONONCE et Jean-François RAZAVET – Mme Karine VALLUY.

Absents avec procuration : M. Nicolas BERNARD procuration à Mme Jacqueline BOLIS – M. Damien BONJEAN procuration à M. Sébastien MORIN - Mme Sandrine BONNET procuration à Mme Adrienne LIBIOUL - M. Ludovic DEPLAGNE procuration à M. Jean-Paul PRESLE – M. Thibaut FABRY procuration à M. Jacques DUBOISSET – Mme Christelle GERMAIN procuration à Mme Christel MARCHENAY - M. José MAGALHAES procuration à Mme Karine VALLUY – M. Pierre MESURE procuration à M. Bruno PONTRUCHER - Mme Valérie MONTEIRO procuration à Mme Sylvie PARIS - Vanessa PASDELOUP procuration à M. Hervé PRONONCE - M. Mickaël VAZ LAVRADOR procuration à M. Jean-Marc BRUSTEL.

Absents : Mme Nastascia ACCOT – M. Florian CATINOT

Secrétaire de séance : Mme Karine VALLUY

Président de séance : M. Hervé PRONONCE

N° 24/02/14/007

OBJET : Marché de travaux pour la réhabilitation du groupe scolaire Henri Barbusse secteur Les Fontenilles : Tranche Ferme - Avenant n°2 au lot n°10 : « Menuiseries Intérieures ».

Dans le cadre des travaux de la Tranche Ferme permettant la construction du restaurant scolaire et du pôle périscolaire du groupe scolaire Henri Barbusse secteur Les Fontenilles, il est nécessaire de valider l'avenant n°2 du lot n°10 : « Menuiseries intérieures ».

Conformément à l'article L1414-4 du Code Général des Collectivités Territoriales modifié par l'Ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 « Tout projet d'avenant à un marché public entraînant une augmentation du montant global supérieure à 5% est soumis pour avis à la commission d'appel d'offres. Lorsque l'assemblée délibérante est appelée à statuer sur un projet d'avenant, l'avis de la commission d'appel d'offres lui est préalablement transmis ».

Ainsi, depuis le démarrage du chantier de la Tranche ferme en juillet 2022, un certain

nombre d'aléas, d'adaptations, de demandes complémentaires ou de retrait des prestations a été effectué.

Une première Commission d'Appel d'Offres, ayant eu lieu le 12 septembre 2023, avait permis de valider les avenants n°1 de certains lots. Le chantier touchant à son terme, de nouveaux avenants sont nécessaires afin de régulariser les ajustements de quantités et de prestations rajoutées à la demande du Maître d'Ouvrage.

Le mandataire de la maîtrise d'œuvre, le Cabinet MTA a listé l'ensemble des modifications, en s'appuyant sur les devis complémentaires des titulaires des lots concernés et sur les pièces contractuelles (DPGF). De fait, il est proposé au maître d'ouvrage de valider l'ensemble des nouveaux avenants dont ceux supérieurs à 5%.

Monsieur MORIN indique que le lot n° 10 : Menuiseries intérieures, dont le titulaire est l'entreprise ADD, est concerné par une augmentation de plus de 5 %, à savoir :

- Montant initial du lot n°10 : **137 118,25 € HT.**
- Montant des travaux complémentaires de l'**avenant n°1 : 3 932,54 € HT.**
- Montant des travaux déduits de l'**avenant n°2 : 8 462,54 € HT.**
- Augmentation globale du montant des travaux : **9,04 %.**
- Montant du lot n°10 : **149 513,33 € HT.**

La plus-value s'explique principalement par le rajout de meubles de rangement dans la partie périscolaire, la création d'un nouveau panneau d'affichage dans le hall extérieur, la fourniture et la pose de vitrophanie. La commune a également décidé de doter plusieurs portes de dispositifs d'accès (badges) afin d'homogénéiser les accès des bâtiments communaux.

D'autres prestations prévues au marché mais finalement jugées inutiles ont pu être supprimées.

Monsieur MORIN expose enfin le bilan financier de l'ensemble des lots, à savoir :

- Montant initial des travaux : **3 379 296,32 € HT.**
- Montant des travaux complémentaires (avenants) : **80 543,60 € HT.**
- Augmentation globale du montant des travaux : **2,37 %.**
- Montant des travaux : **3 473 757,15 € HT.**

Monsieur MORIN précise que l'ensemble de ces informations a été présenté en Commission d'Appel d'Offres (C.A.O.) du 25 janvier 2024 et que celle-ci a donné un avis favorable à la passation de cet avenant n°2.

Aussi, il propose au Conseil Municipal de suivre l'avis favorable émis par la commission « travaux » lors de sa séance du 6 février 2024 et :

- **de valider** l'avenant n°2 pour le lot n°10,
- **d'imputer** les dépenses complémentaires liées aux travaux et honoraires à la section d'investissement « 21351- Installations générales, agencements, aménagements des constructions » prévue au budget 2024,

- **d'autoriser** le Maire à signer tous les documents relatifs à la passation de cet avenant n°2.

Les propositions du rapporteur, mises aux voix, sont adoptées et converties en délibération.

ADOpte À LA MAJORITÉ (3 VOTES CONTRE, Margaux FOURTIN, Pierre FERNAND et Jean-François RAZAVET).

POUR EXTRAIT CONFORME.

La Secrétaire de Séance,



Karine VALLUY



Le Maire,



Hervé PRONONCE

La présente délibération peut faire l'objet dans un délai de deux mois à compter de sa transmission en Préfecture et de sa publication, d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de CLERMONT-FERRAND. Le Tribunal Administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site Internet www.telerecours.fr.

ACTE EXECUTOIRE

Publié le 16/02/2024
Reçu en préfecture le 16/02/2024

La Directrice Générale des Services,



Caroline SOULIGOUX.